

ENVIRONNEMENT



RAPPORT 304

PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030

Bilan 2021

Le Département de Saône-et-Loire a lancé en juin 2020 un plan ambitieux en faveur de l'environnement qui s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : préserver et économiser l'eau
- Axe 2 : préserver et valoriser la biodiversité
- Axe 3 : se déplacer autrement
- Axe 4 : accompagner la transition énergétique
- Axe 5 : agir pour un environnement plus sain.

18 mois après, l'heure est aux premiers bilans :

1. PRÉSERVER ET ÉCONOMISER L'EAU

Aides à la récupération des eaux de pluie

- 51 000 € pour 51 particuliers
- 1,7 M€ pour 159 exploitations agricoles
- = 13 millions de litres d'eau économisés

Continuité écologique

- Travaux de restauration sur la Mouge
- Travaux de restauration sur les ponts de Monthelon et Saugey

5 M€ pour l'eau

- Rechercher de nouvelles ressources en eau
- Améliorer les réseaux
- Réaliser des interconnexions entre territoires



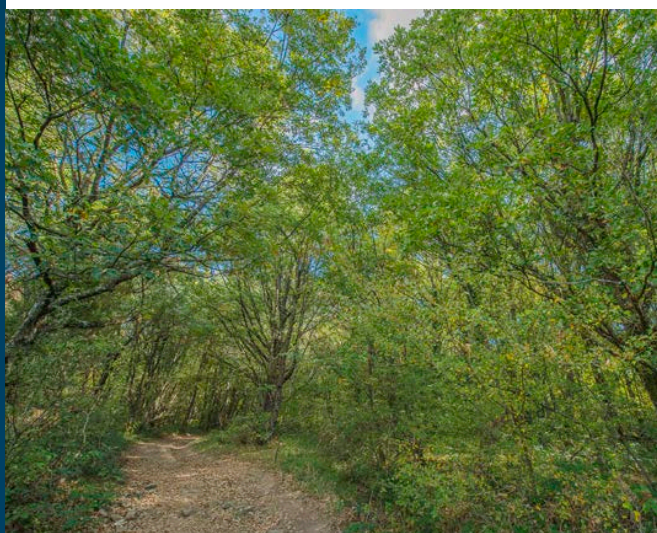
2. PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

Plantations

- **Objectif** : 600 000 arbres plantés d'ici à 2030
 - **Aujourd'hui** : 80 613 arbres plantés dont 8,8 kilomètres de haies
- Dont 14 030 arbres issus de l'opération 1 gourde = 1 arbre avec les collégiens de 6^e

Espaces naturels sensibles

- **Objectif 2025** : multiplier par 10 le nombre d'ENS labellisés d'ici à 2025.
- **Aujourd'hui** : 4 nouveaux espaces naturels sensibles aménagés – périphérie zone humide SaôneOr, parcours découverte Azé, plan d'eau du pont du Roi, Marais de Massilly





3. SE DÉPLACER AUTREMENT

Tous à vélo 2020 - 2021

- 1,2 M€ de chèques vélo
- 3 505 vélos acquis
- + 3 M€ d'achats générés

Voies vertes

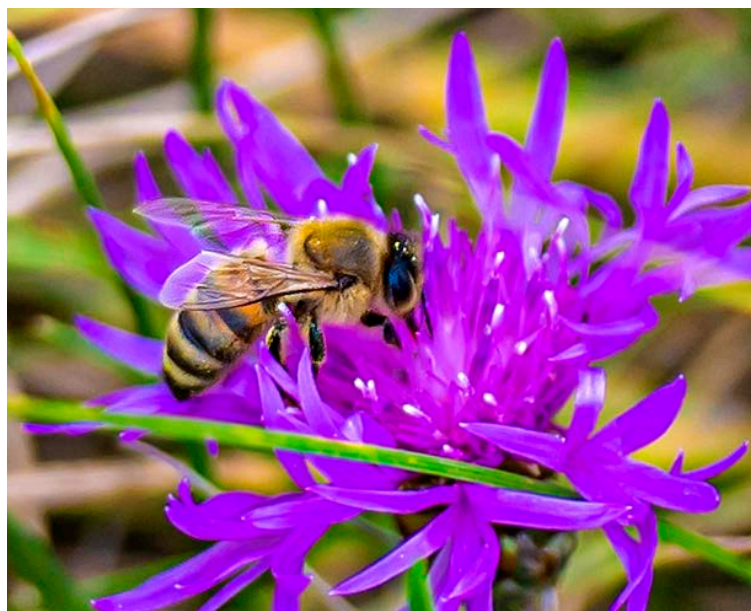
- Nouveau schéma départemental pour prolonger le maillage territorial

Plan éco-collèges

- Isolation écologique des murs par l'extérieur : collège Pasteur Saint-Rémy
- Audits énergétiques : Bois des Dames Saint-Germain-du-Bois et Vivant-Denon Saint-Marcel
- Equipements des collèges en matériels hydro économes
- Création d'espaces extérieurs environnementaux : Bois des Dames Saint-Germain-du-Bois et Vivant-Denon Saint-Marcel
- 12 collèges labellisés E3D (établissement en démarche globale de développement durable)
- Agrilocal : 100 % des collèges inscrits sur la plateforme pour faire appel aux producteurs locaux

4. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1,3 M€ pour 1 664 dossiers afin d'améliorer le confort des logements



5. AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

- **Appel à projets 2021** : 100 dossiers estampillés « environnement » soutenus, 30 M€ de travaux générés
- **Signature de la chartre** Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

D'autres mesures vont suivre :

- Plan abeilles
- Chèque arbre
- Plan de déplacement des agents
- Aide à la décision des petites co-propriétés
- Aide QualiRénov'
- Colloque agriculture et changement climatique
- Trophées des initiatives pour l'environnement
- Plan d'action agriculture et agroforesterie



L'apiculture en Saône-et-Loire représente environ 1 500 apiculteurs dont 13 apiculteurs professionnels détenant 40 % des 21 000 ruches présentes dans le département.



DISPOSITIF D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS DANS LE DÉPARTEMENT

Essentiels au fonctionnement de notre société, les abeilles et autres pollinisateurs assurent la pollinisation de la majeure partie des espèces cultivées en France. Ce sont donc des alliés indispensables dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes et de notre agriculture, des maillons essentiels des écosystèmes et participent au maintien de la biodiversité dans son ensemble.

Le Département de Saône-et-Loire a déjà mis en place depuis plusieurs années divers actions en faveur des abeilles et pollinisateurs :

- **2016** - « Zéro Phyto » pour l'entretien du foncier départemental
- **2017** - Signature d'une convention avec le Groupe de défense sanitaire des abeilles de Saône-et-Loire pour lutter contre les nuisibles et détruire les nids de frelons asiatiques
- **2020** - Adoption du Plan Environnement départemental pour amplifier son action en faveur de la biodiversité et des pollinisateurs. Financement de 100 packs biodiversité auprès de la Coopérative Forestière Bourgogne-Limousin en vue de planter des essences mellifères dans les peuplements forestiers privés. Convention avec Cuiseaux pour l'entretien des plantations mellifères au sein desquelles des ruches seront déposées.
- **2021** - Intégration des dossiers environnementaux dans l'appel à projets départemental. Complément à hauteur de 80 % de l'appel à projets « vergers de sauvegarde » de la Région BFC comprenant la plantation d'espèces fruitières et mellifères et l'implantation de ruches. Installation au centre Eden d'une ruche pédagogique et animations autour des abeilles au LAB71.

Aujourd'hui, afin de mieux coordonner les actions réalisées par le Département de Saône-et-Loire et en vue de répondre aux attentes sociétales, en cohérence avec les politiques nationales et le Plan Environnement adopté le 18 juin 2020, **le plan « Abeilles et pollinisateurs »** permet de soutenir la profession apicole, de conforter l'engagement des acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité, et de communiquer sur les pollinisateurs auprès du grand public et des collectivités. **Ce plan d'actions se décline en 3 axes :**

- **Soutenir et valoriser les activités apicoles** (développer l'apiforesterie ; aider aux bonnes pratiques apicoles ; aider à la valorisation des produits et savoirs apicoles ; soutenir les apiculteurs face aux changements et aléas climatiques)
- **Développer les ressources pour les pollinisateurs** (améliorer la connaissance scientifique sur les pollinisateurs ; adopter le réflexe « pollinisateurs » ; développer des habitats propices aux pollinisateurs ; massifier l'accueil des pollinisateurs en forêt ; faciliter la coopération entre acteurs du monde agricole ; faire de l'adaptation au changement climatique une opportunité pour la préservation des pollinisateurs)
- **Partager les connaissances sur les pollinisateurs :** Communiquer / Sensibiliser / Éduquer (sensibiliser à la préservation des abeilles et pollinisateurs ; faciliter l'accès à l'information)

La plateforme « **J'veux du local** » recense 19 points de vente de producteurs de miel et autres produits de la ruche en Saône-et-Loire

La plateforme « **Agrilocal71** » recense 3 fournisseurs de miel



PLAN ENVIRONNEMENT

Signature de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et plan d'actions

Le Plan de Saône-et-Loire sans perturbateurs endocriniens a pour objet d'étayer l'axe 5 du Plan Environnement : **agir pour un environnement plus sain.**

Il appelle les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question et s'adresse aussi aux Saône-et-Loiriens afin de leur proposer des alternatives faciles à mettre en place à la maison dans le but de limiter leur exposition.

Structuré autour de 4 axes stratégiques, 8 objectifs et 15 actions, il mobilise les élus et les services départementaux sur des enjeux de court terme jusqu'en 2024 ainsi que les Saône-et-Loiriens.

- **Axe 1.** Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la

plus prégnante: agir pour une alimentation et un environnement sain dans les collèges et auprès des ménages.

- **Axe 2.** Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens.
- **Axe 3.** Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte.
- **Axe 4.** Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun des alternatives : accompagner pour provoquer le changement.

CHÈQUE ARBRE 71

Adaptation du règlement

En cohérence avec les ambitions du Plan Environnement 2020-2030 le Département de Saône-et-Loire met en place un dispositif d'intervention destiné aux communes et aux associations : le Chèque-Arbre 71.

Objectif : soutenir la plantation d'arbres d'essences adaptées aux conditions locales et aux enjeux climatiques dans l'ensemble de la Saône-et-Loire.

Les bénéficiaires

- Les collectivités de Saône-et-Loire
- Les associations à but non lucratif domiciliées en Saône-et-Loire et dont l'objet social est en lien avec la préservation de l'environnement et des patrimoines.

Les aides portent sur la fourniture et la mise en place de plants ; la préparation du sol ; les dispositifs de protections individuelles, les tuteurs, le paillage.

Les subventions

Investissement éligible	Subvention versée
De 1 000 à 2 000 €	500 €
De 2 001 à 3 000 €	1 000 €
De 3 001 à 4 000 €	1 500 €
Au-delà de 4 000 €	2 000 € max.

Le Chèque-arbre 71 peut venir en complément des autres dispositifs nationaux, régionaux ou locaux existants dédiés aux plantations. L'ensemble des aides obtenues ne pourra excéder 80 % du montant total d'investissement.



Dépôt des dossiers à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 avril 2022 sur une plateforme dédiée sur le site internet du Département qui ouvrira au 1^{er} janvier 2022.